DÉGEL DU POINT D'INDICE… VERS UNE PLUS JUSTE RÉMUNÉRATION ?

28 JUIN 2022

La hausse de la valeur du point d'indice représente 7,47 milliards d'euros (744 euros net de gain annuel pour un PE avec 7 ans d'ancienneté). Cependant, augmenter la rémunération des agents ne doit pas se limiter à la discussion sur la seule valeur du point. Une hausse de la valeur du point favorise les rémunérations les plus élevées. C'est pour des raisons évidentes de justice sociale que la CFDT revendique d'autres mesures.

Pour le Sgen-CFDT, les revalorisations salariales déjà engagées pour les titulaires et les contractuels de nos ministères doivent être poursuivies et renforcées.

NOUS AVONS OBTENU

- 3,5 % de hausse de la valeur du point d'indice
- Le principe de fin du dogme du gel du point d'indice après 10 ans de gel
- Une revoyure régulière pluriannuelle pour suivre les évolutions de l'inflation et en tirer les conséquences
- Le maintien de la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour 2022
- Une révision des bas de grille des catégories B
- Une amélioration de la prise en charge de la restauration collective (PIM)
- Une meilleure prise en charge des mobilités durables (FMD)
- L'engagement d'une révision des déroulements de carrière des agents des 3 catégories qui se fera en coconstruction avec les organisations syndicales

ET CONTINUONS DE REVENDIQUER

- Une loi de programmation pour investir dans l'Enseignement supérieur et l'Éducation nationale
- Une révision en urgence des grilles des 3 catégories pour améliorer les progressions de carrière
- Une juste rémunération pour les personnels AESH, les personnels de catégorie C et B, titulaires et contractuels
- Des mesures d'attractivité à la hauteur des enjeux pour tous les métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation

Les services publics, et ceux qui y travaillent, doivent donc être reconnus à la hauteur de leur contribution au développement social, scientifique, écologique, numérique et économique.
Il faut sans tarder ouvrir des chantiers structurels et indispensables à l'avenir des services publics : construction du « bouclier de services publics », attractivité de la Fonction publique, formation des agents aux enjeux des transitions environnementales et numériques, rémunérations et parcours professionnels des agents publics.

Ne pas jeter sur la voie publique – **Fédération des Sgen-CFDT – contact@sgen.cfdt.fr**